

DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE
 COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRE LORRAINE DU LONGUYONNAIS

COMMUNE DE DONCOURT-LES-LONGUYON

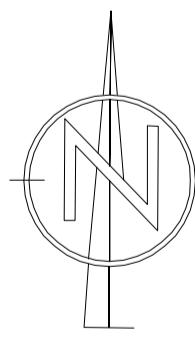
PLAN LOCAL D'URBANISME

06-2 REGLEMENT GRAPHIQUE

PLAN D'ENSEMBLE

Echelle 1/5000

DOCUMENT ARRETE



Date de référence : janvier 2024

LEGENDE

- Limite communale
- Limite de zone
- Emplacements Réservés
- Eléments remarquables patrimoniaux (murets)
- Eléments remarquables patrimoniaux
- Eléments remarquables paysagers
- Bande d'implantation de 5 à 10 m de la façade sur rue du bâtiment principal
- Ligne d'implantation obligatoire
- Sentier à préserver et/ou conforter
- PDIPR
- Chemin de mémoire - circuit n°3 : Aux alentours de la Chiers, Crusnes et Spincourt
- Cavité et périmètre de protection
- Canalisations de Transport de Matières Dangereuses (gaz) et SUP d'effets